

Procédure d'inscription pour les joueurs et joueuses classés série A au Championnat de Belgique Jeunes.

Règlementation :

Selon l'article D.7.1 des RS, les joueurs et joueuses série A sont automatiquement qualifiés pour les Championnats de Belgique.

Toutefois, ils doivent confirmer leur participation selon l'article D.8.1.

L'inscription doit être encodée par le Secrétaire Provincial avant la date limite d'inscription fixée à 10 jours avant la date de la compétition pour être considérée comme valablement confirmée. La demande faite au Secrétaire Provincial ne suffit pas pour que l'inscription soit réalisée.

L'inscription valablement confirmée apparaît automatiquement sur le site <https://resultats.aftt.be/> dans la rubrique « tournois ». Si votre nom n'apparaît pas, ça veut dire que vous n'êtes pas inscrit.

Le jeune a toujours la possibilité de se désinscrire sans frais avant la date limite d'inscription. Après cette date, l'inscription sera due et l'absence devra être valablement justifiée sous peine d'amende.

Méthodologie :

1. Le jeune contacte son Secrétaire Provincial avant la date limite d'inscription fixée par mail ou par courrier en donnant son nom, prénom, numéro de licence et :
 - En simple jeune, la catégorie d'âge
 - En double jeune (garçons, filles, mixtes), la catégorie d'âge et le nom, prénom, numéro de licence du partenaire. Celui-ci doit appartenir administrativement à la même province et ne peut avoir participé aux championnats provinciaux avec un autre partenaire dans un double jeune du même type (garçons, filles ou mixtes).

Il est vivement conseillé de contacter le Secrétaire Provincial bien avant la date limite car ce dernier doit avoir le temps d'encoder l'inscription.

2. Le Secrétaire Provincial vérifie la validité de la demande d'inscription (principalement pour les partenaires des doubles) et encode les inscriptions directement sur le site national https://resultats.aftt.be/index.php?menu=7&level_id=1.

Lorsqu'un double comporte des joueurs de catégories différentes (par ex un cadet et un junior), le Secrétaire Provincial doit absolument transmettre la demande d'inscription au responsable de la CNE et au bureau de la FRBTT en envoyant un mail à claud.junius@skynet.be, à frbtt@kbtb.be, à info@aftt.be et à info@vttl.be.

3. Le jeune vérifie sur https://resultats.aftt.be/index.php?menu=7&level_id=1 avant la date limite que son inscription est bien encodée et fait un rappel éventuel à son Secrétaire Provincial si ce n'est pas le cas. Normalement, le jeune recevra un mail confirmant l'inscription à l'adresse qui est renseignée dans la base de données. Ce mail n'est pas garanti car il peut être bloqué par le provider ou être dans les spams.

En cas de problème rencontré avec le secrétaire provincial, le jeune peut contacter le Secrétaire Général de la FRBTT mais au minimum deux jours avant la date limite, et uniquement par mail à l'adresse p.noel.frbtt@outlook.com.